

Bourgogne
Franche-Comté



effilogis

Bâtiments Basse Consommation d'énergie



BAILLEURS SOCIAUX



COLLECTIVITÉS

APPEL À PROJETS 2017

Bâtiments à énergie positive et biosourcés

Réduire la consommation d'énergie est une nécessité pour répondre aux défis du dérèglement climatique et de l'augmentation des charges énergétiques. L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti est une priorité du programme Effilogis et du Plan Bâtiment Durable régional. Le secteur du bâtiment est en effet le premier consommateur d'énergie et le second producteur de gaz à effet de serre en France. Cet appel à projets veut encourager l'innovation et démontrer qu'il est possible de concevoir et réaliser des bâtiments autosuffisants ou producteurs d'énergie.

Blandine Aubert
Directrice régionale
Bourgogne Franche-Comté
de l'ADEME

Marie-Guite Dufay
Présidente de la région
Bourgogne-Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage publics (collectivités ou bailleurs sociaux publics) et **privés** (bailleurs sociaux privés)

Vous souhaitez construire des bâtiments à énergie positive

- ➔ Participez à l'appel à projets 2017 destiné aux bâtiments à énergie positive (BEPOS)
- ➔ Aide financière :
Jusqu'à 60 000 € pour la programmation et les études
Jusqu'à 130 000 € pour les travaux
- ➔ Bonus pour la gestion la production d'énergie renouvelable
- ➔ Accompagnement technique des lauréats
- ➔ Valorisation du projet



SIVU du RPI de l'école d'Amancey
Groupe scolaire et périscolaire d'Amancey (25)
Architecte Jean-Michel Lhomme

www.affilogis.fr

1 - L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets entre dans le cadre d'une stratégie régionale d'efficacité énergétique dans le bâtiment, venant compléter les dispositifs d'aides de l'État. Il porte sur les bâtiments à énergie positive avec pour objectif le respect du référentiel BEPOS Effinergie 2013.

2 - ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

L'appel à projets s'adresse :

- aux maîtres d'ouvrage publics proposant des bâtiments tertiaires publics ou des logements à loyers conventionnés,
- aux bailleurs sociaux privés.

Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire franc-comtois, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique et des caractéristiques techniques du projet.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE



- **Niveau BEPOS Effinergie 2013¹** : règles disponibles sur le site de l'association Effinergie www.effinergie.org.
- **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival.
- **Qualité de l'air intérieur** : exigences sur une ventilation performante.
- **Matériaux biosourcés** : justification du niveau 3 du label « Bâtiments biosourcés » (arrêté du 19 décembre 2012).
- **Perméabilité à l'air** : celle-ci devra être mesurée à réception des travaux.
- **Écomobilité** : une évaluation devra être produite.

3 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un jury selon des critères¹ portant sur :

- le plan énergétique et technique (niveau de performance, confort d'été, qualité de l'air, intérieur et matériaux biosourcés) ;
- le plan financier (pertinence économique, reproductibilité, approche en coût global) ;
- l'aspect régional (qualité architecturale, type de construction, zone géographique) ;
- le développement durable (localisation du projet, mobilité des usagers, urbanisme maîtrisé, énergies renouvelables, gestion de l'eau, énergie grise).

4 - AIDES ATTRIBUÉES

- **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de 50 % du coût de la programmation, plafonnée à **30 000 €** par opération.
- **Aide aux études** : subvention à hauteur de 50 % du coût des études, plafonnée à **30 000 €** par opération.
- **Aide aux travaux** : subvention de **100 €/m²** plafonnée à **100 000 €** par opération ;
- **Bonus** « énergie renouvelable » plafonné à **30 000 €** par opération¹.
- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

5 - CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Décisions selon les sessions suivantes :

Date limite de dépôt des dossiers	15 mai 2017	11 septembre 2017	22 décembre 2017
Désignation des lauréats	Septembre 2017	Novembre 2017	Début 2018

Nous vous encourageons à déposer votre candidature au plus tôt pour un examen rapide. Tout dossier incomplet à la date de clôture de la dernière session ne sera pas examiné.

6 - POUR DÉPOSER UN PROJET

Le règlement détaillé de l'appel à projets est disponible sur : www.effilogis.fr

Le dossier de candidature peut être sollicité à l'adresse : effilogis@franche-comte.fr

Il est à compléter par le candidat et à envoyer aux deux adresses suivantes :

- **Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Appel à projets Effilogis 2016 - Service Énergie**
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon cedex
- et à
- **Madame la Directrice régionale Bourgogne Franche-Comté de l'ADEME**
25, rue Gambetta - BP 26367 - 25018 Besançon cedex 6

Pour constituer votre dossier, contactez : effilogis@franche-comte.fr

Renseignements techniques :
Jean-Luc Krieger, 03 81 61 55 42
Région Bourgogne-Franche-Comté
jeanluc.krieger@bourgognefranche-comte.fr

OU

Jean-Yves Richard, ADEME
03 81 25 50 13
jean-yves.richard@ademe.fr

¹ Conditions détaillées dans le règlement de l'appel à projets.